



## L'Atelier des droits sociaux Asbl

Rue de la Porte Rouge 4 – 1000 Bruxelles

02.512.02.90

<https://ladds.be>

# Fiche d'accompagnement

Cette fiche précise le contenu de la brochure :

*La réforme du mal nommé « statut d'artiste » :*

*retour sur la proposition fédérale*

*Quelle sécurité sociale souhaitons-nous pour demain ?*

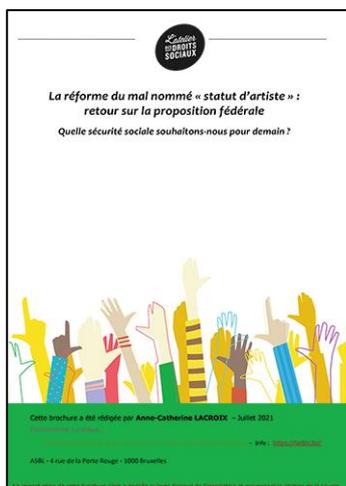
Elle présente son objet principal et énumère les thèmes abordés.

Elle peut être l'objet d'une animation-débat sur les enjeux socio-économiques et politiques dans lesquels s'inscrit cette publication.

Cette fiche est librement téléchargeable sur le site de l'Atelier des droits sociaux.

---

## La réforme du mal nommé « statut d'artiste » : retour sur la proposition fédérale — Quelle sécurité sociale souhaitons-nous pour demain ?



Auteur : **Anne-Catherine Lacroix** (Service Emploi-sécurité sociale)

Éditeur : **L'Atelier des droits sociaux Asbl**

Édition : **Juillet 2021**

Format : brochure en téléchargement gratuit

Thématiques :

*Chômage, droit de la sécurité sociale*

---

### Thème principal :

Le 30 septembre 2020, le rapport des formateurs Paul Magnette et Alexander De Croo mettait à l'agenda une réforme dudit "statut de l'artiste". Et au printemps 2021, après des mois de crise économique et de fermeture des lieux de culture, les cabinets des Ministres Pierre-Yves Dermagne (Emploi), Franck Vandembroucke (Affaires sociales) et David Clarinval (notamment Indépendants) entraînent en scène avec la mise sur pied d'un groupe de travail technique autour de la réforme du "statut de l'artiste" et de la plateforme "Working in the arts" (WITA). Ces réunions ont abouti à la rédaction d'un document écrit qui reprend, dans les grandes lignes, des revendications de fédérations professionnelles et des prérogatives des cabinets. Après plus de 30

ans d'attente, notre association livre les enjeux et questions que ce document pose en termes d'accès à la sécurité sociale, de valorisation du travail et d'égalité de traitement entre les citoyens.

### **Objectifs :**

Permettre au public de comprendre la réforme en cours et le contenu de la proposition rédigée par les cabinets ministériels. De manière plus large, réfléchir à la place d'une telle réforme dans la sécurité sociale d'aujourd'hui et de demain.

### **Pistes d'animation :**

Utilisée dans le cadre d'une animation, la brochure permet de développer les thèmes suivants :

- qu'entend-on par statut social de l'artiste ?
- qu'est-ce que la commission artiste ?
- qui est considéré comme artiste, technicien du secteur artistique, travailleur ou travailleuse des arts ?
- comment calculer les journées de travail pour un droit au chômage ?
- en quoi le chômage des artistes, techniciens du secteur artistique et travailleurs des arts, est-il un régime dérogatoire dans la réglementation du chômage ?
- qu'est-ce que la dégressivité de l'allocation de chômage ? Comment le « statut de l'artiste » permet d'y déroger ?
- Etc.

La brochure a été conçue pour pouvoir alimenter un débat critique sur le droit au chômage des travailleurs et travailleuses des arts et de la création et l'avenir d'une sécurité sociale solidaire.

### **Propositions de thèmes à débattre :**

- Pourquoi un statut de l'artiste ? Pourquoi cette dénomination ? Pour quelle nécessité ?
  - La sécurité sociale peut-elle établir des différences de traitement entre certains travailleurs en raison de leur métier ? Si oui, comment le justifier ?
  - L'intermittence est souvent utilisée pour justifier la nécessité d'une protection sociale différenciée pour les travailleurs des arts et de la création. Mais l'intermittence n'a-t-elle pas depuis longtemps dépassé le seul secteur dit de la culture ?
  - Quelle place pour le travail par rapport à l'emploi au sein de l'assurance chômage ?
  - Comment prendre en compte le travail non rémunéré et/ou invisible qui fait pourtant du travail réellement presté par de nombreux travailleurs des arts et de la création ? Et s'il doit être pris en compte, à quel niveau de pouvoir ce débat devrait-il avoir lieu ?
  - A quand une individualisation des droits sociaux face à la précarité grandissante de la population, dont les travailleurs dits de la culture, des arts, de l'événementiel, très durement touchés par la fermeture de tout un pan entier de notre économie et de notre société pendant plus d'une année ?
-